

(1)

(N° 61.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1896.

Projet de loi allouant un crédit supplémentaire au budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896, autorisant un transfert au Budget du Ministère de la Guerre pour le même exercice et allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1897 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS.

La section centrale chargée d'examiner le budget des voies et moyens, constituée en commission spéciale, a examiné le projet de loi allouant un crédit supplémentaire au budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896, autorisant un transfert au budget du Ministère de la Guerre pour le même exercice et allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1897.

L'examen de ce projet n'a donné lieu qu'à une seule observation.

Un membre s'est demandé quelle serait la destination du crédit de quatre-vingt-un mille sept cent cinquante francs, qui est l'objet du transfert de l'article 15 (traitement et solde du génie, budget du Ministère de la Guerre de 1896) à l'article 23 du même budget (matériel du génie).

S'agit-il de l'acquisition de nouveau matériel?

La commission spéciale désire obtenir une explication à ce sujet.

Les autres crédits sont amplement justifiés par l'Exposé des motifs, et c'est avec satisfaction que nous pouvons constater que le Gouvernement constitue déjà à concurrence des 4/5, au moyen des ressources ordinaires du Budget de 1896, le fonds spécial pour la réfection et l'amélioration de la voirie.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur,

ALBERT LEFEBVRE.

Le Président,

P. TACK.

(1) N° 56.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, président, VAN DEN BROECK, HEUSE, DE MALANDER, DE SADELEER, NERINGX et LEFEBVRE.